



Déclarations et Discours

N° 79/1

LE CANADA RAPPELLE AU CONSEIL DE SECURITÉ SES RESPONSABILITÉS EN ASIE DU SUD-EST

Déclaration de M. W.H. Barton, représentant permanent du Canada aux Nations Unies, devant le Conseil de sécurité, New York, 24 février 1979.

Le fait que nous ayons pris, avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, l'initiative inhabituelle d'appuyer, dans une lettre adressée au président le 23 février, la demande de convocation urgente du Conseil de sécurité montre à quel point le Canada est préoccupé par la situation actuelle en Asie du Sud-Est. Que nous demandions maintenant à prendre la parole devant le Conseil est une autre preuve de l'importance que le Canada attache à ce débat. Même s'il n'est ni géographiquement ni idéologiquement engagé dans les conflits complexes qui troublent actuellement la paix en Asie du Sud-Est, le Canada considère qu'il fait partie de la communauté du Pacifique et les Canadiens sont extrêmement préoccupés par les vastes ramifications que pourrait avoir la continuation de ces conflits. Notre participation depuis 20 ans aux mécanismes internationaux de supervision et de contrôle nous ont sensibilisés au désir de justice des populations du Vietnam, du Laos et du Cambodge. Après un quart de siècle de luttes, cet espoir reste vain. Enfin, nous nous inquiétons de l'incapacité manifeste des mécanismes internationaux existants à empêcher la reprise de la violence et des hostilités.

Je ne reprendrai pas en détail les causes de l'actuel affrontement; certaines sont fort anciennes et d'autres, plus récentes, mais toutes sont bien connues des membres du Conseil. Fait plus important, et c'est d'ailleurs ce qui rendait urgente la convocation du Conseil de sécurité, la Charte des Nations Unies, à son tout premier article, se donne comme l'un de ses buts principaux "de réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international susceptibles de mener à une rupture de la paix". La Charte précise également que la responsabilité première en incombe au Conseil de sécurité.

Ce Conseil a donc non seulement le devoir d'examiner les éléments de la crise actuelle mais, ce qui est plus important, d'envisager des mesures pratiques de nature à désamorcer le conflit et à rétablir un jour la paix dans cette région depuis longtemps éprouvée. Les faits sont bien connus. La violation des frontières internationales par des forces militaires et la poursuite des affrontements armés entre d'importants contingents ne sont pas contestées. On comprend donc toutes les souffrances humaines et les pertes économiques qu'une telle situation peut entraîner.

Mon pays déplore ce recours toujours plus fréquent à la force pour tenter de régler les différends en Asie du Sud-Est, et demande ici aux belligérants d'user de modération, demande qu'il a d'ailleurs faite publiquement et par les voies diplomatiques.

A l'évidence, le Conseil doit réclamer dans un premier temps la cessation immédiate des hostilités dans toute la région et, dans un deuxième temps, le retrait dans les meilleurs délais de toutes les forces étrangères actuellement au Cambodge et au Vietnam. Mais mon gouvernement est aussi d'avis que nous devons faire passer le règlement de ces différends du plan militaire au plan politique. En d'autres termes,
